FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit FOCUS Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002649

Nature chimique Mélange

Numéro d'enregistrement

de produit

32292

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposi-

Catégorie 1 (Vessie, Coeur, Foie, Reins, Système nerveux)

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

tion répétée

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Vessie,

Coeur, Foie, Reins, Système nerveux) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H332 Nocif par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: De-

mander un avis médical/ Consulter un médecin.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

Composants

•			
Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
447399-55-5	Donnée non disponible		36.9
carfentrazone-ethyl	carfentrazone- ethyl	128639-02-1	4.43
Solvent naphtha (petro- leum), heavy arom.	Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	>= 5 - < 10 *
propane-1,2-diol	propane-1,2-diol	57-55-6	>= 1 - < 5 *
Residues (petroleum), catalytic reformer frac- tionator, sulfonated, polymers with formal- dehyde, sodium salts	Residues (petroleum), catalytic refor- mer fractionator, sulfonated, po- lymers with formaldehyde, sodium salts	68425-94-5	>= 1 - < 5 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Susceptible de provoquer le cancer.

Nocif par inhalation.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Composés de fluor

Composés chlorés Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Précautions pour la protection de l'environnement

: En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Méthodes et matières pour le : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

confinement et le nettoyage nation.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter la formation d'aérosols.

Conditions de stockage

sures

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	m), 64742-94-5	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Va- peur et aéro- sol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aéro- sol)	10 mg/m3	CA ON OEL

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

carfentrazone-ethyl 128639-02-1 TWA (Fraction inhalable) ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Vêtements étanches

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail.

Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes protectrices et vêtements de protection appropriés

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : suspension

Couleur : blanc cassé

Odeur : Donnée non disponible

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 5.83 (21.7 °C)

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.21 g/cm3 (21.6 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 4220 mm2/s (20.5 °C)

Donnée non disponible

4405 mm2/s (40.5 °C)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits incompatibles : Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.18 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

BPL: oui

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 5,000 mg/kg

BPL: oui

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Résultat : Irritation modérée de la peau

BPL : oui

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

BPL : oui

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016 1.0

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation Pas un sensibilisateur cutané.

Résultat La substance n'est pas considérée comme un sensibilisateur

cutanée potentiel.

BPL oui

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

447399-55-5:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

fère, in vitro Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type d'essai: Test du micronoyau

> Espèce: Souris Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

carfentrazone-ethyl:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Pas de potentiel génotoxique

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

Génotoxicité in vivo Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-

> seuse Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Résultat: négatif

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus

Espèce: Souris Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

447399-55-5:

Espèce : Rat, mâle Durée d'exposition : 2 années

2.2 mg/kg p.c./jour

Résultat : positif Organes cibles : Vessie

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

carfentrazone-ethyl:

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 12 mois NOAEC : 1.8 mg/l Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

Composants:

447399-55-5:

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Organes cibles: Système nerveux

Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement,

sur la base d'expérimentations sur des animaux.

carfentrazone-ethyl:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Des tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet toxique sur la reproduction.

propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux, Reins, Foie, Coeur, Vessie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

447399-55-5:

Organes cibles : Système nerveux, Reins, Foie, Coeur, Vessie

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 1.

carfentrazone-ethyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Rat
NOAEL : 58 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 days

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 12 months

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1,700 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1,000 mg/kg
LOAEL : 160 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 90 Days

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

Effets neurologiques

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

447399-55-5:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 202 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

LL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 208 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

LL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): >

3.3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 4.4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (algue verte): 0.000743 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.005 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.9 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 997 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 d Remarques: Contact

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

50002649 Date de la première parution: 05/23/2016 1.0 05/26/2022

LOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 60 mg/kg

Point final: Test de reproduction

carfentrazone-ethyl:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poissons): 1.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.012 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (algues): 0.001 mg/l Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.0057 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Poissons): 0.0187 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC (Crustacés): 0.22 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 820 mg/kg

Remarques:

Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.

Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du

carbone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par contact

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

50002649 Date de la première parution: 05/23/2016 1.0 05/26/2022

les autres invertébrés aqua-

tiques

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition de la croissance

propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

(Mysidopsis bahia (Mysis)): 18,800 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

34,100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 13,020 mg/l Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Persistance et dégradabilité

Composants:

447399-55-5:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

carfentrazone-ethyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 58.6 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

propane-1,2-diol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 23.6 % Durée d'exposition: 64 d

Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formal-dehyde, sodium salts:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

447399-55-5:

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: 2.39 (25 °C)

carfentrazone-ethyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 176

Remarques: Voir la section 9 pour le coefficient de partage

octanol-eau.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: 3.72 Méthode: QSAR

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.07

Mobilité dans le sol

Composants:

447399-55-5:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Adsorption/Sol Koc: 57 - 114

Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

carfentrazone-ethyl:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Mobile dans les sols

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Éliminer comme produit non utilisé.

Vider les restes du contenu.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

: 964

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produits chimiques PBT au :

Canada

Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes,

bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE:

octamethylcyclotetrasiloxane

NPRI Composants : Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.

ethylbenzene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

447399-55-5

Smectite-group minerals

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI: Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses: TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de

FOCUS Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 05/26/2022 50002649 Date de la première parution: 05/23/2016

FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA/3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation
© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique